



# Un pacte vert équitable pour tous.

## 15 propositions pour donner un nouvel élan dans les villes et les régions

En tant que progressistes et élus locaux et régionaux, nous avons l'intime conviction que la lutte contre le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité est indissociable du combat contre les inégalités sociales et territoriales. Cet été encore, des phénomènes météorologiques extrêmes ont mis en évidence, dans différentes régions, l'impact du changement climatique pour la population et les économies locales. Le réchauffement anthropique de la planète affecte tous les aspects de notre vie : l'air que nous respirons, la nourriture que nous mangeons, l'eau que nous buvons et les territoires où nous habitons.

La pollution atmosphérique, qui chaque année cause à elle seule près de 300 000 décès prématurés en Europe, constitue un très grave danger pour les personnes les plus vulnérables.

L'agriculture rejette dans l'Union européenne d'immenses quantités d'ammoniac, qui dégradent les écosystèmes et les eaux souterraines. Or, dans le même temps, la transition vers des modes de production alimentaire plus durables impose une lourde charge aux agriculteurs.

Le logement est responsable de 36 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Europe, tandis que 40 % des émissions d'oxydes d'azote générées sur l'ensemble de son territoire sont imputables au trafic routier, au niveau notamment des zones urbaines et de leurs grandes artères. Notre dépendance aux combustibles fossiles a pour effet d'aggraver la précarité en matière d'énergie et de mobilité, mettant gravement en péril la transition vers plus de durabilité dans les bâtiments et les transports.

### Il est urgent d'agir !

Ce sont les sociaux-démocrates européens qui ont donné son impulsion initiale au pacte vert pour l'Europe, un projet ambitieux qui vise, moyennant de profonds changements législatifs et culturels sur un horizon de trente années, à lutter contre le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité, à atteindre la neutralité climatique dans l'Union européenne d'ici 2050 et à garantir l'approvisionnement énergétique et alimentaire de notre continent. Le pacte vert pour l'Europe amorce une refonte sans précédent de la législation, en raison non seulement des objectifs ambitieux qu'il fixe pour l'environnement, la biodiversité et l'agriculture, mais aussi parce qu'il aborde un grand nombre d'enjeux de société. L'heure est maintenant venue de mettre en œuvre ce pacte, en s'aidant des pouvoirs locaux et régionaux comme de caisses de résonance pour mobiliser l'ensemble de la société autour de ce dispositif, et tout en veillant à ce que les effets sociaux et distributifs qu'il produit sur les sociétés et les territoires de l'Union soient positifs.

Les collectivités locales et régionales du camp progressiste se placent à l'avant-garde quand il s'agit de donner aux objectifs écologiques de l'Union européenne une réalité concrète sur le terrain, en construisant des économies résilientes face au changement climatique et guidées par les principes de subsidiarité active, d'équité, de justice sociale et de cohésion territoriale. Pour notre famille politique, la première des priorités lors de la nouvelle mandature européenne qui courra de 2024 à 2029, doit être de faire du pacte vert un dispositif accessible et abordable pour tous, et d'aiguiller l'Europe vers un cadre dans lequel elle pourra prospérer de façon durable et inclusive.

# Un pacte vert équitable pour tous.

## 15 propositions pour donner un nouvel élan dans les villes et les régions

En tant qu'élus locaux et régionaux progressistes, nous demandons que les quinze propositions suivantes soient mises en œuvre au niveau de l'Union européenne :

- 1 Associer activement les citoyens, les villes et les régions à la transition écologique**  
 Il faut mettre en place un nouveau cadre de gouvernance afin de sanctuariser le pacte vert pour l'Europe, en y associant activement les citoyens, les villes et les régions en tant qu'acteurs clés de sa mise en œuvre. Le cadre qui régit actuellement la gouvernance énergétique et climatique ne permettra pas d'atteindre la neutralité climatique dès lors que les principaux objectifs en matière de climat sont fixés au niveau de l'Union, alors même que les choix opérés dans les politiques énergétiques demeurent en grande partie une prérogative nationale.
- 2 Renforcer les investissements verts**  
 De nouveaux objectifs de réduction de la dette constitueront un frein aux investissements publics verts qui sont nécessaires pour lutter contre le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité. La Cour des comptes européenne a adressé une mise en garde contre le risque que l'Union échoue, faute de financements publics suffisants, à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés pour 2030 dans le domaine du changement climatique. Il est donc urgent de réformer la gouvernance économique de l'Union afin d'encourager les investissements publics et privés dans la transition écologique.
- 3 Exploiter pleinement la possibilité d'engager des investissements verts au titre de la facilité pour la reprise et la résilience**  
 Il faut que les États membres tirent pleinement parti de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) afin d'investir en lien avec le pacte vert. Il y aurait lieu d'envisager une prolongation du délai imparti pour la mise en œuvre des projets, sur le même modèle que celui de la politique régionale.
- 4 Renforcer les compétences des individus pour s'inscrire dans la double transition écologique et numérique**  
 Nous devons faire en sorte que les employeurs n'investissent pas seulement dans les nouvelles technologies, mais aussi dans le capital humain nécessaire afin d'en faire usage. La course a désormais commencé s'agissant de doter les individus des compétences dont ils auront besoin pour pouvoir, avec succès, embrasser le nouvel horizon de la double transition écologique et numérique qui commence à se dessiner dans le monde du travail. Dans ce contexte, nous préconisons la mise en place d'une taxinomie sociale.
- 5 Garantir le droit à un air pur**  
 Il faut accélérer le déploiement du plan d'action « zéro pollution », assortir les objectifs ambitieux de l'Union de mesures suffisamment vigoureuses pour concourir à sa bonne mise en œuvre, et veiller à ce que les fonds européens ne servent pas à financer des projets dont la responsabilité devrait incomber au pollueur. Les citoyens dont la santé est mise en danger par la pollution atmosphérique doivent bénéficier d'un droit renforcé à l'indemnisation en cas d'infraction aux règles et de dépassement des seuils fixés.
- 6 Promouvoir l'économie circulaire**  
 Il convient d'accélérer la transition d'un système de production linéaire reposant sur l'extraction à une économie régénératrice et circulaire, en mettant en avant le renforcement des compétences et les innovations sociales et technologiques qui s'imposent, en encourageant des modes durables de production et de consommation, et en s'appuyant sur l'exemplarité des pouvoirs publics dans le cadre d'un passage généralisé à des critères circulaires et plus écologiques dans les marchés publics.
- 7 Parachever le règlement sur la restauration de la nature et réduire l'usage des pesticides**  
 La proposition de règlement sur la restauration de la nature présentée par la Commission, qui vise à restaurer les écosystèmes, les habitats et les espèces dans l'ensemble des zones terrestres et marines de l'Union, est aujourd'hui mise en péril. Il est primordial de mettre le point final à ce règlement avant le terme de la législature actuelle. Cette bataille est à rapprocher de notre ambition consistant, d'ici 2030, à réduire de 50 % l'utilisation des pesticides et le risque afférent, en veillant à la cohérence des mesures prises pour promouvoir la santé des sols ainsi que le recours à des systèmes de lutte contre les ravageurs des cultures qui soient respectueux de l'environnement.

8

### Réguler les marchés agricoles

Les marchés agricoles doivent être fermement régulés, y compris par la constitution de stocks et la conclusion d'accords de commerce international plus équitables, afin de lutter contre la spéculation et une inflation du panier alimentaire qui pénalise en tout premier lieu les citoyens les plus défavorisés et les consommateurs vulnérables. Il convient, pour garantir notre sécurité alimentaire, d'assurer la résilience d'une production et d'une consommation durables de nourriture.

9

### Garantir l'accessibilité d'une alimentation de qualité

Nous devons faire en sorte que les politiques européennes encouragent à l'avenir le développement d'un système de sécurité sociale pour l'alimentation, afin de favoriser l'accès de tous, dans nos régions et dans nos villes, à des produits alimentaires durables, sains et abordables.

10

### Réformer la politique agricole commune (PAC)

Une révision de la PAC est nécessaire pour instaurer des cadres de coopération renforcée entre les zones urbaines et rurales dans le domaine de l'agroalimentaire et pour consolider les systèmes alimentaires locaux et régionaux, afin d'améliorer la qualité des denrées alimentaires, de rendre l'agriculture plus durable, d'accroître la qualité de l'emploi dans ce secteur et d'assurer aux exploitants des revenus plus élevés et équitables, tout en garantissant l'accès aux terres agricoles.

11

### Assurer le bon fonctionnement du Fonds social pour le climat

Il sera nécessaire d'augmenter l'enveloppe financière attribuée au Fonds social pour le climat dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), afin d'aider les consommateurs vulnérables et les petites entreprises à surmonter la précarité en matière d'énergie et de mobilité. Le Fonds social pour le climat doit être intégré dans la politique de cohésion et géré conjointement avec les régions. Dans le même temps, l'Union européenne doit s'abstenir de soutenir financièrement les entreprises du secteur des combustibles fossiles.

12

### Améliorer l'accès à un logement abordable

À cause de la financiarisation du logement et de son assimilation à un bien de spéculation et d'investissement, de trop nombreux de nos concitoyens se retrouvent acculés par le coût prohibitif du logement et la précarité. Se loger est un droit humain reconnu par la déclaration universelle des droits de l'homme et inscrit dans le socle européen des droits sociaux au titre de son principe n° 10. Nous devons donc faire preuve de plus d'ambition pour renforcer l'accès à un logement abordable, tant au niveau des règles en matière d'aides d'État que dans la réglementation des investissements immobiliers spéculatifs.

13

### Garantir un logement digne

Dans le cadre de la « vague de rénovations », nous devons veiller à améliorer la qualité du logement et à le rendre plus abordable partout dans l'Union, et faire en sorte que la dimension humaine occupe une place plus centrale dans les politiques d'urbanisme. Cette démarche, soutenue par l'Initiative européenne pour un habitat responsable (ERHIN), doit inclure la promotion de normes qualitatives ayant vocation à s'appliquer à l'ensemble du bâti et tout particulièrement au logement social. Afin de promouvoir des environnements durables dans nos villes et pour leur assurer un avenir meilleur, les responsables politiques devront prôner leur densification et une limitation de l'étalement urbain.

14

### Éradiquer la précarité énergétique

Nous devons nous appuyer sur le plan REPowerEU et sur la mise en œuvre du train de mesures « Ajustement à l'objectif 55 » pour continuer d'accélérer la transition qui, en matière d'énergie, nous conduira à mettre en place un système plus décentralisé et démocratique, garant d'un approvisionnement énergétique durable, sûr et abordable pour tous. Il sera nécessaire d'intensifier les investissements dans les énergies renouvelables et de faire la part belle au développement de technologies propres, y compris l'hydrogène renouvelable. Il convient d'encourager encore davantage des initiatives telles que les communautés énergétiques locales, en tant qu'instruments pour lutter contre la précarité énergétique.

15

### Rendre la mobilité durable accessible

Il faut mettre en œuvre le principe n° 20 du socle européen des droits sociaux en faisant respecter le droit de chaque citoyen européen à une mobilité durable et abordable en tant que service essentiel, et mettre en place une stratégie pour lutter contre le phénomène de la précarité en matière de mobilité, qui pose un problème croissant dans l'Union. Nous avons besoin, pour les différents États membres, d'un indicateur — à établir conjointement avec les collectivités locales et régionales — qui décrira à la fois les enjeux touchant à la mobilité et celui de la précarité énergétique, et qui apportera sur les modalités de la conception et de l'aménagement des villes des éclairages pour les repenser. Enfin, il faudra mettre en place des dispositifs de subvention pour encourager l'achat de véhicules électriques dans les zones rurales isolées.